

Le Frontenacais

Journal Municipal
Avril 2021

N°4



Et plein d'autres sujets intéressants à découvrir dans votre journal communal !

édito

Une nouvelle centenaire dans notre Village !

Mardi 23 mars, Mme Cocut fêtait ses 100 ans. Accompagnée de deux adjoints, nous lui avons rendu visite afin de lui souhaiter un très bon anniversaire. Entourée de sa famille, elle nous a accueillis avec un large sourire et avec une super forme. Hélas, les contraintes sanitaires ont empêché le conseil municipal de fêter dignement cet événement. Mon souhait était d'organiser cet anniversaire à l'image de celui de M. Vigouroux, qui demeurait chez sa fille route de Hauteroque, qui s'est tenu sous La Halle du Village le 27 juillet 2002, en présence de nombreux Frontenacaises et Frontenacais, et préparé par le conseil municipal de M. Pauly. Lors de notre visite, nous avons proposé à Mme Cocut de lui rendre hommage lors de la prochaine Fête du Village mi-septembre, si les conditions liées à la crise sanitaire le permettent.

Malgré la complexité de la période, tout en restant vigilants, profitons des joies qui nous sont possibles. Prenez soin de vos proches et de vous-même.

Bonne lecture,

Le Maire,
Josette Mugron

«Il fait bon vivre à Frontenac !»

Les 100 ans de Mme Marthe Cocut

Le 23 mars dernier, nous sommes allés à la rencontre de Mme Marthe Cocut, née Combeau, pour lui fêter un joyeux anniversaire à l'occasion de ses 100 ans ! Nous avons été reçu chaleureusement et Mme le Maire lui a offert un joli bouquet accompagné d'une boîte de chocolats. Mme Cocut ne s'attendait pas à cette surprise et en était ravie ! C'est aujourd'hui encore, une femme radieuse et en bonne santé. Elle continue à vivre à son domicile, grâce à la présence quotidienne de sa famille. Nous lui souhaitons encore un joyeux anniversaire !

Née à Mouliets et Villemartin (près de Castillon la Bataille) elle est la petite dernière d'une fratrie de six enfants. Ses parents, jardiniers-maraîchers, vendaient des légumes et des fleurs chez eux et sur les marchés de Castillon, Pellegrue et Sauveterre. Titulaire du certificat d'études à l'âge de 12 ans, et du permis de conduire à 21 ans, Marthe a connu la seconde guerre mondiale, pendant laquelle elle ravitaillait «discrètement» ses futurs beaux-parents dans leur ferme occupée par les allemands. Son fiancé était prisonnier de guerre en Allemagne.

Le 7 juillet 1945, ils se marient et elle vient habiter à Frontenac. Elle travaille alors dans la propriété familiale (polyculture) puis dans les champignonnières pendant 24 ans, jusqu'à sa retraite qu'elle prendra à 66 ans.

Ses trois enfants Bernard, Marie-France et Michel, lui ont donné cinq petits-enfants et cinq arrière-petits-enfants. C'est une maman et une grand-mère aimante, généreuse, courageuse et travailleuse qui a su transmettre ses valeurs aux générations suivantes.

Elle aime beaucoup lire, écouter la radio et regarder la télévision, et sa passion pour la bicyclette a duré jusqu'à ses 92 ans ! Alors prêt à relever le défi ?



animations

LE MARCHÉ DE FRONTENAC

Au fil de l'année, vos commerçants vont et viennent sur notre marché. Alors que les Champis de l'Antre-Deux-Mers sont arrivés en fin de saison (mais ils reviendront bientôt !), Louise revient avec ses délicieux fromages de brebis, les producteurs de la ferme du Giraud avec leurs bons produits à base de safran, Olivier et Ingrid nos deux apiculteurs préférés, Maxime et ses bons légumes et oeufs bio, Olivier vient nous régaler avec ses plats cuisinés, Vanessa avec ses gourmandises, Francis avec un grans choix de vins, et les huîtres, les décors, les bijoux, les sacs... Venez les retrouver et les soutenir chaque deuxième dimanche de chaque mois, sous la Halle du Village, à partir de 9h30 !



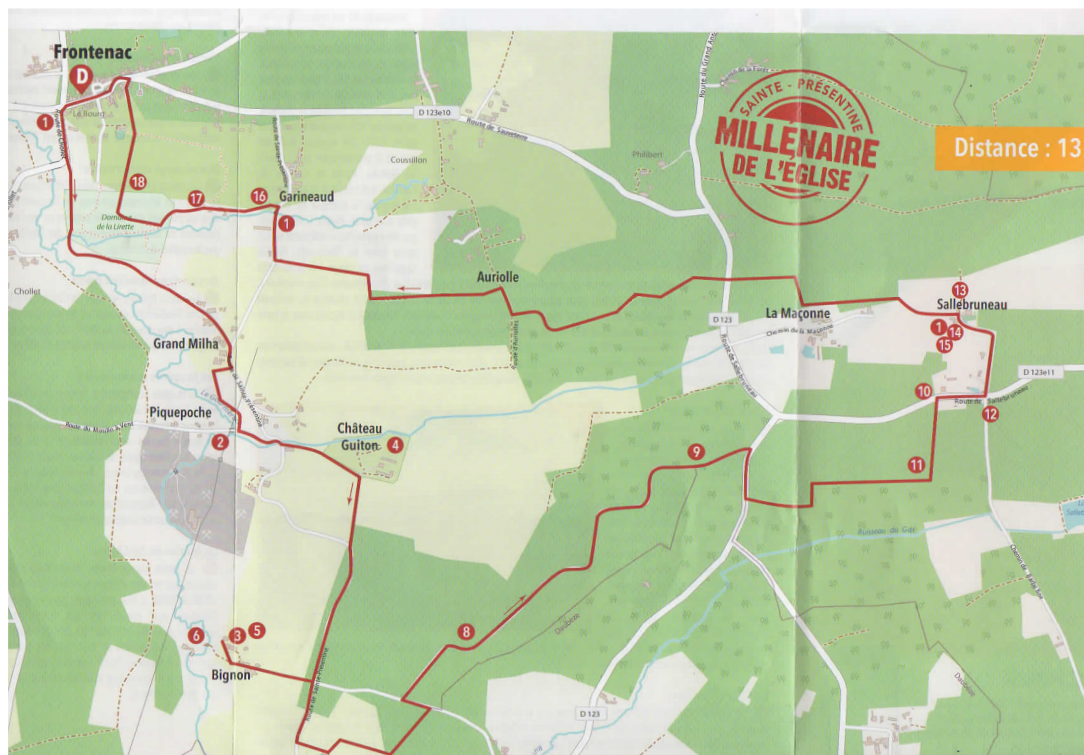
tourisme

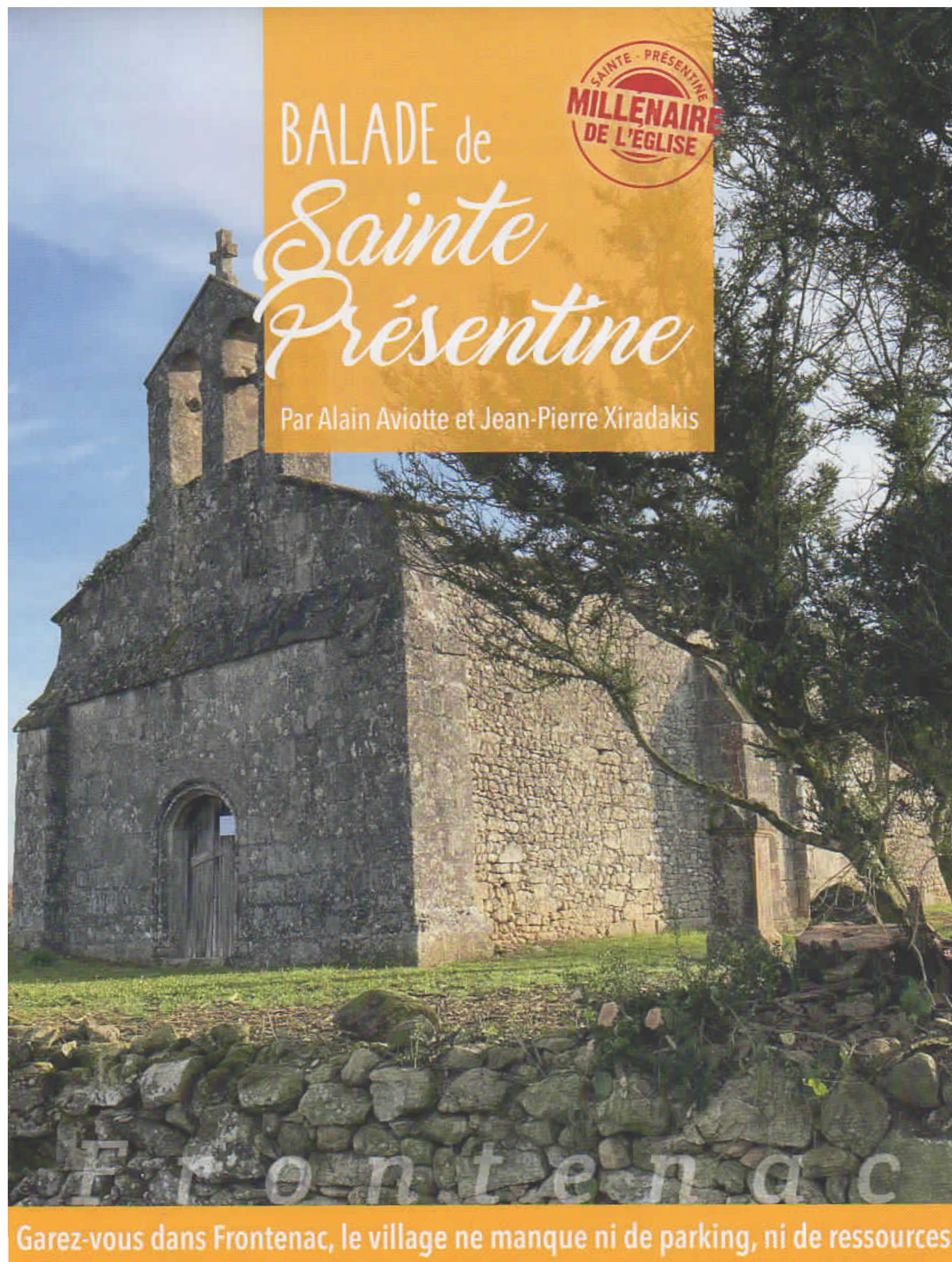
Marché de FRONTENAC
Producteurs et Artisans locaux
Pour faire vivre notre Village !



LA BALADE DE SAINTE PRÉSENTINE

Nous vous recommandons cette très belle balade de 13 km (environ 4 h) réalisée par Alain Aviotte et Jean-Pierre Xiradakis (président de l'association Sainte Présentine), dont le plan, avec toutes les informations, est disponible à la Mairie.
Plein de belles découvertes sur notre jolie commune sont au programme !





SAINTE PRÉSENTINE
MILLENAIRE
DE L'ÉGLISE

BALADE de *Sainte Présentine*

Par Alain Aviotte et Jean-Pierre Xiradakis

Frontenac

Garez-vous dans Frontenac, le village ne manque ni de parking, ni de ressources.

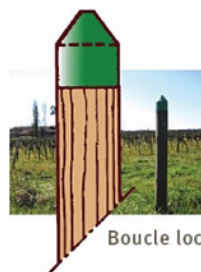
LES 3 BOUCLES DE RANDONNÉE

3 boucles balisées de randonnée existent sur Frontenac :

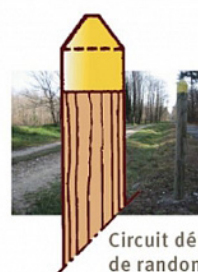
- la boucle du Gourmeron,
- la boucle de la Commanderie,
- la boucle de la Motte.

Les cartes réalisées par le Conseil Général sont disponibles à la Mairie.
A vos baskets !

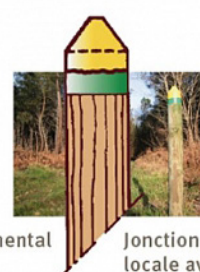
SIGNALISATION sur les chemins de Gironde



Boucle locale



Circuit départemental de randonnée



Jonction de boucle locale avec le circuit départemental de randonnée

Attention !
il est interdit de randonner sur
certains chemins entre le
1/10 et le 11/11



Balisage à des carrefours où il faut aller tout droit.

Une balise est placée avant un carrefour et une balise de rappel après.



Balisage à des carrefours où il faut aller tout droit.

Une balise est placée du côté opposé à la bifurcation.



Balisage à des carrefours où il faut changer de direction.

Une balise est placée dans l'angle que forme le changement de direction.



redevance AFR

QU'EST-CE-QUE L'AFR ?

L'Association Foncière de Remembrement (A.F.R) a été créée en 1970-1971 durant le remembrement de notre commune.

Le but du remembrement est de désenclaver toutes parcelles de terrain en créant des chemins d'accès.

Et l'A.F.R a pour but d'entretenir ces chemins afin que les agriculteurs puissent accéder à leurs parcelles. Cet entretien représente un coup très important pour l'association et c'est

pour cela que l'on demande tous les ans une redevance à tous les propriétaires, car tout le monde utilise ces chemins que ce soit pour le travail ou pour le plaisir.

Il faut noter que malheureusement, certaines personnes utilisent ces chemins comme circuit de compétition, oubliant le coût de l'entretien. Le montant de la redevance est fixée à 9€ par ha, les petites surfaces ramenées à la valeur/ha.

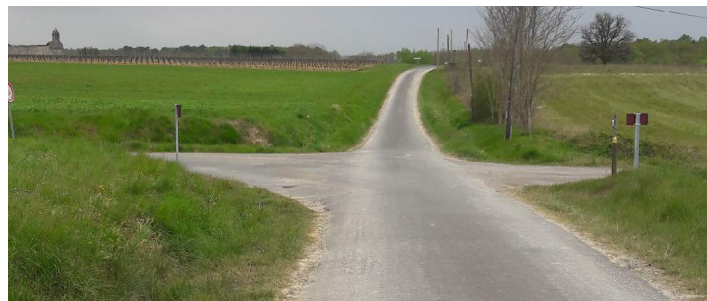
Bernad RAFFIN,
président de l'A.F.R.

travaux

VOIRIE 2021

Comme chaque année, nous négocions avec la commission voirie de la Communauté des communes rurales de l'Entre-2-Mers les travaux qui seront faits sur notre commune au titre de la compétence voirie de la CDC.

Cette année, c'est la partie de la route de Sainte Présentine, du hameau de garineau à Guiton, qui a été retenue sur les 3 propositions faites par la commune. Elle sera ressurfacée en totalité, avec un curage des fossés en préalable ainsi que la réfection des garde-corps du pont au lavoir à garineau. Bien évidemment, comme tous les ans, les trous et ornières des voies communales seront suivis et rebouchés sur toute la commune par



la société Eurovia. Afin de pouvoir être le plus efficace possible, si vous constatez ce genre d'anomalies n'hésitez pas nous signaler en mairie les endroits concernés.

Pour conclure, la commission voirie étudie aussi la rationalisation du stationnement devant le cabinet médical. En effet, il s'avère nécessaire de créer une place handicapée afin de permettre un accès plus aisé aux personnes souffrant d'un handicap. Ce sera aussi l'occasion de mieux identifier la voie de circulation ainsi que les places de stationnements autorisées. Rappelons aussi que des places de stationnement très proches sont disponibles de l'autre côté de l'église et le long du chemin des Falaises.

communication

UN NOUVEAU LIVRET D'ACCUEIL

Ces derniers temps, les nouveaux Frontenacais ne recevaient plus de livret d'accueil car il était nécessaire de le mettre à jour. C'est chose faite désormais. Histoire de la commune, équipe municipale, personnel communal, écoles, démarches, infos pratiques, tourisme, vie associative... si vous êtes nouvel habitant, toutes les informations utiles se trouvent dans ce livret. Alors si vous ne le recevez pas prochainement dans votre boîte aux lettres, ou par un élu qui vient à votre rencontre, venez le récupérer à la mairie, il vous attend ! Il sera disponible sur le nouveau site internet.

UN NOUVEAU SITE INTERNET

Et comme une bonne nouvelle n'arrive jamais seule, nous sommes heureux de vous annoncer la création de notre nouveau site internet. Il sera mis en ligne dans les prochains jours. Vous y trouverez les informations générales sur la commune (équipe municipale, compte-rendus des conseils municipaux, histoire de la commune, journal municipal...), les éléments pour bien vivre à Frontenac (tourisme, jeunesse, vie économique, associations,...), les démarches et infos pratiques, les actualités et l'agenda. Une adresse à bien retenir : www.commune-frontenac.fr

portrait d'un entrepreneur

GARAGE BONNET

Jean-Christophe Bonnet, originaire de Lugasson, a ouvert son garage sur notre commune de Frontenac en 1996.

Passionné depuis son jeune âge par la mécanique, il a commencé sa carrière en « bricolant » les vélos et les mobylettes.

Après un passage durant plus de six ans dans l'armée, durant lequel il s'est formé à la mécanique, Jean-Christophe reprend un garage sur la commune d'Arbis pendant deux ans. C'est en 1996 qu'ils s'installent sur Frontenac. Jean-Christophe Bonnet a formé plusieurs apprentis et, aujourd'hui, c'est avec l'un d'entre eux qu'il vous ouvre les portes de son garage le lundi de 14h à 18h30, du mardi au vendredi de 8h à 12h 15 et le samedi de 8h30 à 12h.

Spécialisé en mécanique, tout d'abord Agent Renault, Jean-Christophe est devenu Agent Motrio, lui permettant ainsi de travailler auprès de plusieurs marques de véhicules. Son garage multimarque bénéficie d'une clientèle locale fidèle.



pratique

POINT INFORMATIQUE

Un point informatique (accès internet, traitement de texte,...) est à disposition des Frontenacais à l'accueil de la Mairie les lundis, jeudis et vendredis de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 17h30 et les mercredis matin. Petit appel à la Mairie nécessaire au préalable (sauf urgence) pour s'assurer de l'assistance de quelqu'un en cas de besoin ou difficulté. De plus, vous pouvez y imprimer vos documents ou faire des photocopies (tarifs ci-dessus).

LA PERMANENCE DES ADJOINTS

Depuis le marché du 14/02, les adjoints au Maire vous accueillent de 10h à 12h à la mairie. Si vous ne pouvez pas venir aux horaires d'ouverture de la mairie, en semaine, cette permanence est faite pour vous. Elle a lieu tous les deuxièmes dimanches du mois, les jours de marché pendant une période «test» de 6 mois.

Photocopies et impressions

A4 : en noir 0,20€ / en couleur 1,00€

A3 : en noir 0,30€ / en couleur 1,50€

santé

VACCINODROME DE BORDEAUX-LAC

Depuis le jeudi 8 avril à 8 heures, le hall 1 du parc des expositions de Bordeaux-Lac a ouvert ses portes aux candidats à la vaccination. Objectif : 1500 injections par jour. Ce mégacentre s'est installé sur un espace de 3000 mètres carrés, et accueille le public 7 jours sur 7. Il est accessible aux patients de toute la Nouvelle-Aquitaine, nous informe l'Agence Régionale de Santé. L'ARS ne précise par le type de vaccin, proposé. Les patients désireux de se faire vacciner devront au préalable prendre rendez-vous via la plateforme doctolib (mégacentre de vaccination Covid-19 - Bordeaux Métropole).

Les volontaires devront se munir de leur carte vitale, et d'une pièce d'identité. A ces documents s'ajoute une attestation médicale pour les personnes de plus de 50 ans éligibles.

article de Jean-François Géa,
France 3 Nouvelle-Aquitaine

Nous vous informons qu'un centre de vaccination devrait ouvrir dans les prochaines semaines à Sauveterre-de-Guyenne. Et vous pouvez prendre rendez-vous sur : www.ch-sudgironde.fr, pour une vaccination à La Réole, Langon ou Rions.

impôts

IMPÔTS FONCIERS

Chaque année, en avril, nous votons notre budget communal en conseil municipal. Nous avons malheureusement été contraints d'augmenter les impôts fonciers bâtis de 2%. Cette augmentation a été votée à l'unanimité. De plus, avec la réforme de la fiscalité locale, l'Etat a mis en place un système de compensation de la taxe d'habitation pour les communes et des intercommunalités qui la percevaient. Votre feuille d'impôts foncière va donc changer et nous vous expliquerons tout cela sur le prochain journal de juillet.

église Saint-Paul

Le jour où la cloche est tombée

Le 16 janvier 1920, alors qu'un enterrement était en cours, M. Lavignac, boucher de Frontenac, se mettait à faire sonner les cloches de l'Eglise Saint-Paul, au centre du village. Tout d'un coup, le câble lui échappa des mains. La cloche de droite, la plus grosse des deux, se décrocha et fit une chute du clocher sur sa partie droite jusqu'au sol, dans un vacarme qui surprit tout le monde. La cloche s'écrasa sur une roue du corbillard stationné devant la porte de l'Eglise. Fort heureusement, personne ne fut blessé. Cette grosse cloche avait été achetée en 1836. Elle s'arrêta donc de carillonner en



1920 et fût remplacée cette même année par la cloche actuelle. La petite cloche date quant à elle de 1849. (source livre « Frontenac » de l'ASPECT, édition 1997).

associations

LA GAULE FRONTENACAISE

L'association La Gaule Frontenacaise a fêté ses 108 ans le 28 mars dernier !

Elle vous rappelle les dates des lachers :

Le **samedi 3 avril 2021** : 2^{ème} lacher ; 30Kg de farios et 40Kg d'Arc-en-ciel.

Le **samedi 24 avril 2021** : le lacher initialement prévu est annulé (à cause du confinement).

Le **jeudi 13 mai 2021** : Concours de pêche de 9h30 à 10h30 avec lacher de 70kg. Inscription au pont de la gare. Adultes 10€ et enfants -12 ans 5€.

Le **samedi 29 mai 2021** : 4^{ème} lacher ; 70Kg d'Arc-en-ciel, uniquement sur l'Engranne.

Les lachers se font sur l'Engranne et sur le Gourmeron uniquement, pas de lacher sur le Coussillon.

Retrouvez toutes les informations sur : <https://gaulefrontenacaise.peche33.com>

FRONTENAC DECO

Depuis quelques mois, nous accueillons sur notre commune une nouvelle association dans laquelle il fait bon vivre, et ça fait du bien ! Yvette et Lydie vous accueillent dans une ambiance chaleureuse et conviviale pour la fabrication d'objets de décoration.

Retrouvez-les aussi sur le marché, chaque 2^{ème} dimanche du mois sous La Halle du Village.
Rens. : 06 17 07 74 82 ou 05 56 23 97 93

APPEL

L'association cesse définitivement son activité. Merci à tous ses membres et à son Président Jean- Michel Meyniel pour tout ce qu'ils ont pu apporter à notre commune.

LES TIFS

Des nouvelles de notre association des Tongs Imprévisibles Frontenacaises en cette époque plus que perturbée par la Covid 19.

Cette saison 2020-2021 commençait pourtant de belle manière puisque nos 27 adhérents percevaient leur nouvelle tenue de match étreinée pour notre 1^{ère} rencontre amicale à Sadirac le 11 septembre. Les 1^{ers} dommages de cette pandémie sont pour nous la suspension de tous les matchs de notre challenge. Suite à cela nous continuons notre activité en jouant entre nous au cours du mois de septembre et octobre, réussissant même à disputer un match à St Sulpice de Faleyrens le 23 octobre. Hélas, les restrictions sont devenues encore plus rigoureuses avec le couvre-feu à 18h00 nous interdisant tout rassemblement le vendredi soir.

Seule éclaircie au mois de décembre lors de l'arbre de Noël de l'association, la perception du sac et du bas de survêtement aux couleurs de notre équipe pour chaque membre des TIFS. Début 2021, afin de s'adapter aux contraintes mises en vigueur, le bureau a décidé l'organisation de rencontres (entre nous et avec les règles sanitaires adaptées) le dimanche matin pour maintenir notre activité de sport loisir santé et surtout de convivialité si nécessaire en ces temps complexes.

Sportivement vôtre,
Gérard Courbaize, secrétaire



bien-vivre ensemble

LES ANIMAUX DOMESTIQUES

Les propriétaires d'un animal doivent prendre les mesures nécessaires pour la tranquillité de leurs voisins. En effet, il existe des solutions pour limiter les aboiements intempestifs des chiens. De même, si vous vous promenez avec votre chien sur la voie publique, celui-ci doit être obligatoirement tenu en laisse. De plus, l'arrêté municipal du 16/10/2014 stipule : «il est expressément défendu de laisser errer ou divaguer les animaux sur le territoire communal, (...). Tout animal errant ou en état de divagation trouvé sur le territoire communal sera immédiatement saisi, mis et gardé en fourrière(...)». Il est important de savoir aussi que l'amende pour toute déjection canine non ramassée est de 68 €. Gardons notre commune propre !

Chenil / Fourrière : SIVU du chenil du Libournais
Saint-Sauveur-de-Puynormand - Tél. : 05 57 69 69 88

LES DÉCHETS VERTS

Il est interdit de brûler les déchets verts à l'air libre ou avec un incinérateur de jardin. Par ailleurs, vendre ou prêter un incinérateur de jardin est interdit. Brûler des déchets verts, surtout s'ils sont humides, dégage des substances toxiques pour les êtres humains et pour l'environnement (des particules fines notamment). Par exemple, brûler 50 kg de végétaux à l'air libre émet autant de particules fines que rouler pendant 14000 km avec une voiture à essence neuve. Il faut également tenir compte des possibles troubles de voisinage (odeurs ou fumées) et des risques d'incendie.

En cas de non-respect de l'interdiction la personne qui brûle des déchets verts à l'air libre peut être punie d'une amende de 450 € maximum.

LES VOITURES «VENTOUSES»

Nous trouvons parfois au détour d'un chemin ou sur une place une voiture qui ne circule plus. Pas forcément réduite à l'état d'épave mais simplement en stationnement depuis longtemps, très longtemps... ce sont les voitures «ventouses». Le maire, comme les militaires de la gendarmerie ont qualité d'officier de police judiciaire et peuvent procéder à leur enlèvement. La mise en fourrière consiste dans le transfert d'un véhicule en un lieu désigné par l'autorité administrative ou judiciaire en vue d'y être retenu, jusqu'à décision de celle-ci, aux frais du propriétaire. Ainsi, selon les termes de l'article L.325-1 du code de la route, le maire peut demander, sous sa responsabilité, la mise en fourrière des véhicules dont la circulation, le stationnement en infraction aux dispositions du code de la route ou à la réglementation relative à l'assurance obligatoire compromettent la sécurité, le droit de réparation des usagers, la tranquillité, l'hygiène publique, l'esthétique des sites et des paysages, l'utilisation normale des voies,... (art. R. 325-15 du code de la route).

Alors, si votre superbe voiture de collection n'a pas bougé depuis fort longtemps, pensez à un stationnement qui la mette en sécurité et vous évite des désagréments.

CONTRÔLES RADARS

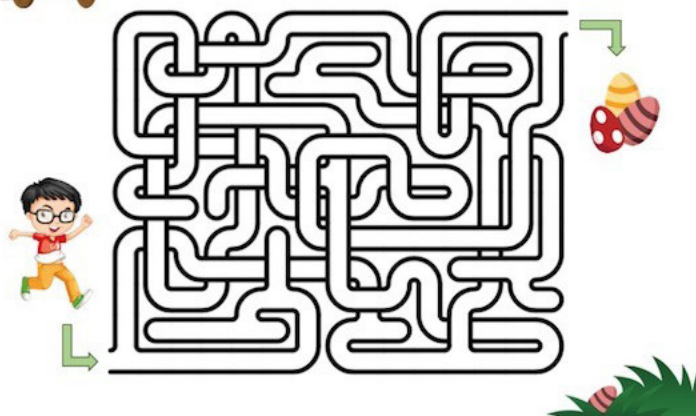
Attention aux radars ! La limitation de vitesse de 50km/h n'étant pas respectée dans le Village, nous vous informons que prochainement la gendarmerie de Créon va procéder à des contrôles radars fréquents, aux abords des abris bus de ramassage scolaire et dans le bourg notamment, pour la sécurité de tous, et de nos enfants. Pensez-y !

jeux

infos pratiques



Le labyrinthe de Pâques



Peux-tu m'aider à trouver mes oeufs de Pâques ?

Mots mêlés

E	D	B	O	U	R	G	E	O	N	H	V
N	I	V	A	R	B	R	E	W	Q	O	E
R	Q	L	E	Ç	B	H	E	R	B	E	R
C	H	E	N	I	L	L	E	X	Q	R	T
C	F	Y	O	I	S	E	A	U	U	N	I
K	I	T	O	O	H	A	D	E	O	S	N
F	B	E	F	E	U	I	L	L	E	O	S
U	Ç	O	L	U	D	A	L	Ç	R	L	E
F	L	E	U	R	H	I	Y	F	T	E	C
V	J	S	C	C	P	D	D	J	G	I	T
Y	T	M	S	A	A	B	E	I	L	L	E
U	W	S	P	S	A	I	S	O	N	L	G

FLEUR
ABEILLE
BOURGEON
ARBRE
FEUILLE

SOLEIL
HERBE
INSECTE
PAPILLON
CIEL

CHALEUR
OISEAU
VERT
CHENILLE
SAISON

AGENCE POSTALE de FRONTENAC (derrière la Mairie) :
Du mardi au samedi : 9h30-12h30

MAISON MÉDICALE de FRONTENAC (11, place du 19 mars 1962) :
Dr Marjory OLIVIER et Alexia RENAUD : 05.56.23.54.93
Du lundi au vendredi 9h00-19h00 (médecin de garde sur le répondeur). En cas d'urgence, composez le 15.

INFIRMIÈRE LIBÉRALE DE PROXIMITÉ
Isabelle Brisotto : 06.21.92.60.70

PHARMACIE de FRONTENAC (4, route de Rauzan) :
05.56.23.50.99
Du lundi au vendredi 9h00-12h30 et 14h30-19h30, et samedi de 9h00 à 12h30

PHARMACIE DE GARDE : 3237 (0,35€ TTC/min)

DÉCHETTERIE de SAINT-LÉON : 05.57.34.53.20
Lundi de 13h30 à 18h00 et du mardi au samedi : 9h00-12h30 et 13h30-18h00 (à partir du 15 octobre fermeture à 17h)



Informations Mairie : 1 place du 19 mars 62
05 56 23 96 38 – mairie.frontenac@wanadoo.fr
Horaires d'ouverture :
Lundi, jeudi, et vendredi :
de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h,
Mercredi : de 8h30 à 12h30.
Fermée le mardi



Le Frontenacais,
Journal municipal
Directeur de la publication :
Josette Mugron
Rédaction : Marina Neveu,
Stéphane Terraza, Vincent Lafaye,
Yves Scheid, Claire Vialard
Avril 2021, tirage 400 exemplaires